



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026
Affichage : 21/04/2026

Séance du **29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

Objet : BILAN FINANCIER 2025 ET PROSPECTIVES 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la communauté de communes du Haut-Allier Margeride ne comprend aucune commune de 3 500 habitants et plus et n'est donc pas soumise à l'obligation de tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

Considérant toutefois la volonté de la collectivité de renforcer l'information et le débat démocratique en matière budgétaire,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires joint en annexe et présenté aux membres de l'assemblée

A la suite de cet exposé et après avoir débattu, le conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires, organisé à titre facultatif, pour l'exercice 2026.

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,



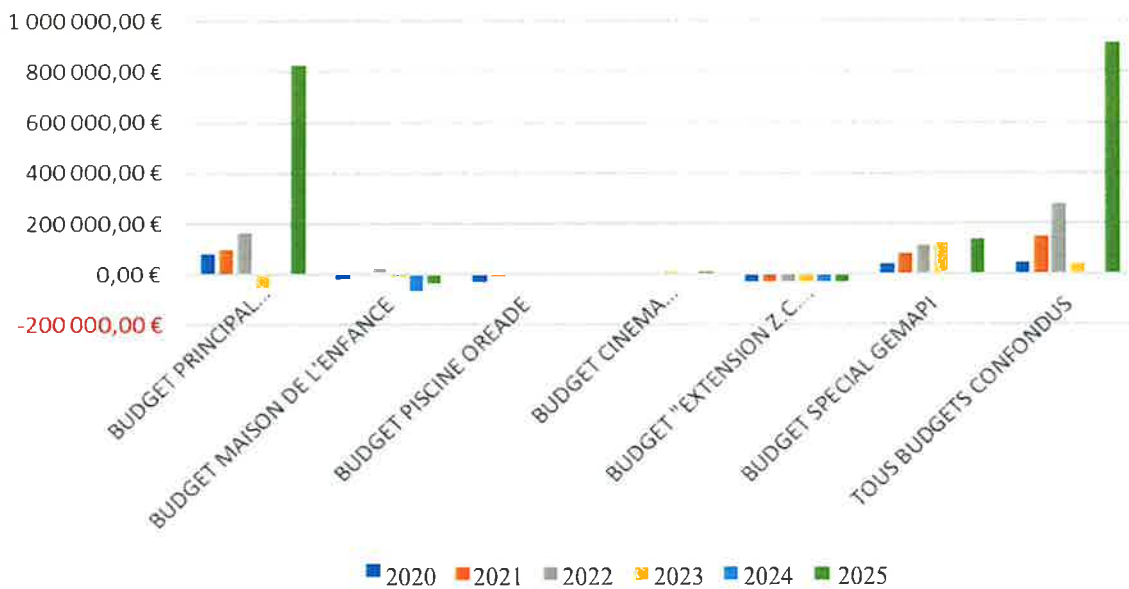
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bilan financier 2025 et Prospectives 2026

Le présent document, élaboré à titre facultatif, présente un bilan de la situation financière de l'exercice 2025 ainsi que les perspectives budgétaires pour l'exercice 2026.

Le graphique et le tableau ci-dessous traduisent la situation budgétaire de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride au 31 décembre 2025 :

Evolution des résultats budgétaires de 2020 à 2025



NATURE BUDGET \ ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BUDGET PRINCIPAL (Fonctionnement)	82 359,75 €	96 792,55 €	164 880,16 €	-47 846,05 €	27 618,11 €	825 566,04 €
BUDGET MAISON DE L'ENFANCE	-19 611,28 €	63,38 €	23 394,74 €	-10 590,36 €	-63 753,64 €	-34 067,72 €
BUDGET PISCINE OREADE	-29 043,89 €	-6 974,00 €	-532,75 €	1 843,11 €	2 962,76 €	4 079,93 €
BUDGET CINEMA (Fonctionnement)	3 227,02 €	5 855,48 €	6 469,55 €	9 031,63 €	7 016,98 €	12 736,44 €
BUDGET "EXTENSION Z.C. CROIX DE CHAPEL"	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 173,86 €	-32 173,86 €	-32 173,86 €
BUDGET SPECIAL GEMAPI	42 538,78 €	83 091,25 €	115 490,23 €	121 175,13 €	89 185,53 €	136 561,20 €
TOUS BUDGETS CONFONDUS	47 296,17 €	146 654,45 €	277 527,72 €	41 439,60 €	30 855,90 €	912 702,03 €

1 - BUDGET PRINCIPAL

L'important excédent de fonctionnement observé au 31 décembre 2025 sur le budget principal + **825 566,04 €** s'explique par des recettes complémentaires dont :

- l'encaissement des rôles supplémentaires (CFE : 730 002 € et d'IFER : 4 187 €)
736 576,00 €
- l'encaissement des loyers et charges collectives des logements
et CMP de l'Espace Gargantua sur une année pleine
80 963,21 €



La CCHAM a dû aussi faire face à une augmentation des charges sur les postes de dépenses suivants :

- Electricité	88 000,00 €
- Maintenance	58 418,23 €
- Prestations de service	77 771,07 €

Les produits des aires de camping-cars n'ont pas été affectés à l'exercice 2025 car la société Camping-Car Park vient juste de nous communiquer le montant des redevances des aires de camping-car Park : 46 965,31 € HT

L'encaissement de produits de fiscalité exceptionnelle a permis d'abonder la trésorerie et la ligne de trésorerie a pu être abaissée à hauteur de 300 000 € correspondant aux subventions demandées mais pas encore versées de l'Espace Gargantua (Logements : DSIL 233 354,80 € et Région : 42 000 €).

La capacité d'autofinancement qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (5 314 363,90 €) et les dépenses réelles de fonctionnement (4 329 202,53 €), affiche un solde exceptionnel de 985 161,37 €.

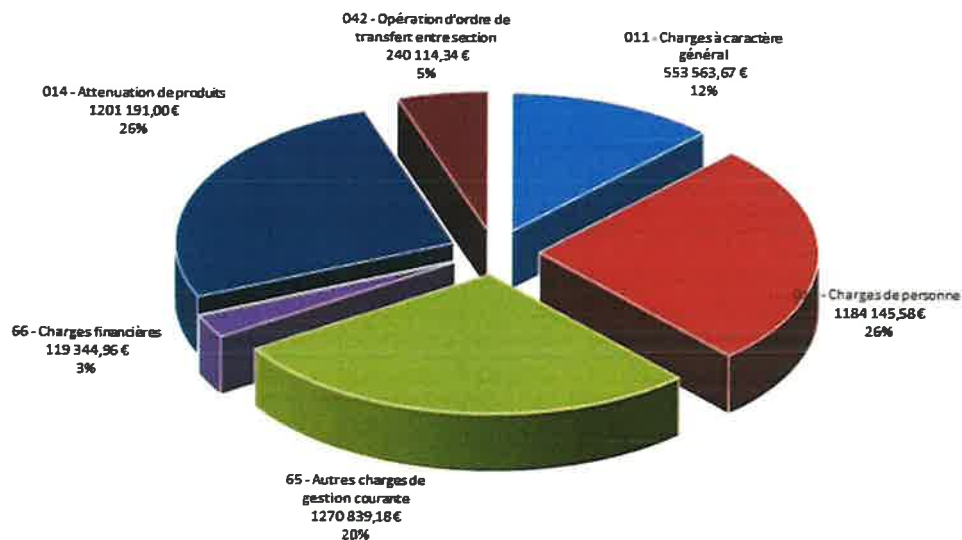
Il convient toutefois de déduire le produit de fiscalité exceptionnelle de 736 576 € ce qui permet d'obtenir une capacité d'autofinancement brute de 248 585,37 €.

La capacité d'autofinancement nette obtenue après déduction du capital des emprunts de l'exercice 2025 (229 426,48 €) est faible : 19 158,89 € seulement.

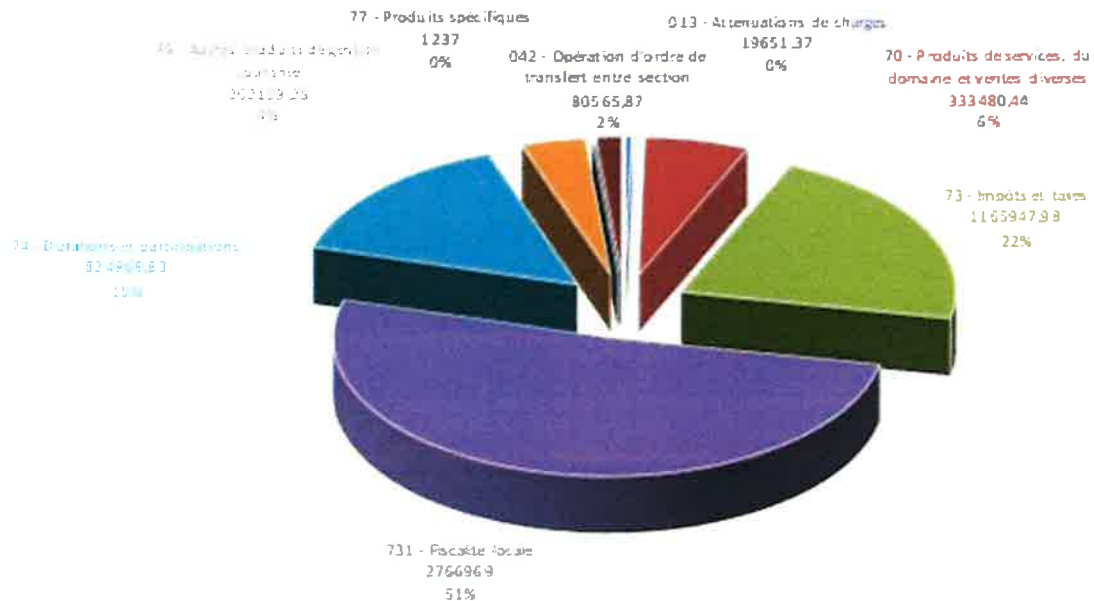
Le capital de dette restant dû (CCHAM + Cinéma) au 31/12/2025 est de 2 378 561,16 € avec une capacité de désendettement de 9,57 ans, légèrement en-dessous du seuil d'alerte des 12 ans.

Pour la section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement 2025



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



Pour la section d'Investissement

Le déficit d'investissement cumulé s'élève au 31 décembre 2025, à **- 783 562,35 €** alors qu'il était de **1 066 729,47 €** au 31 décembre 2024.

Le résultat de recettes et dépenses réelles d'investissement (RI : 858 467,22 € - DI : 734 848,57 €) de l'exercice 2025 traduit un solde positif de **+ 123 618,65 €**.

Pour avoir une vision globale et définir des perspectives pour 2026, il convient également de prendre en considération l'état des Restes à Réaliser en Investissement au 31 décembre 2025 récapitulé dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 518 200006220 20260130 200120260801 DE

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 NON MANDATEES

ARTICLE	NATURE DE LA DEPENSE	INTITULE OPERATION	N° BC OU MARCHE	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
21838-911	Matériel de bureau et matériel informatique	Acquisition mobilier, matériel	Lettres de commande (informatique piscine) mobilier de bureau + matériels	BP 2025 + DM 2025	11 848,87 €
202-930	Frais réalisation documents d'urbanisme	Elaboration du PLU Communautaire	Marché public Révision PLU1	BP 2024 + BP 2025	41 418,09 €
2313-973	Constructions	Requalification Espace Gargantua	Devis validé sols et stores	BP 2024 + BP 2025 + DM 2025	15 802,40 €
2313-975	Constructions	Extension de la Maison de santé Langogne-Haut Allier	Protocole d'accord Acquisition terrain d'assiette	DM 2018 + BP 2019 + DM 2020	19 699,59 €
2031-103	Etudes	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Marchés publics	BP 2023 - DM 2024	603 384,91 €
21738-104	Autres bâtiments mis à disposition	Réhabilitation thermique piscine et crèche	Marché public MO	BP 2023 + DM 2024	88 538,28 €
2313-111	Constructions	Remplacement de la passerelle de dérivation du Chapeauroux	Devis étude	DM 2025	6 120,00 €
2313-112	Constructions	Sécurisation et Réhabilitation de l'îlot du Pont Vicux	Marché publics	DM 2025	174 165,90 €
20422	Subvention personnes droit privé - bâtiments et installations	Programme d'Intérêt Général	Délibération CCHA du 26/09/2023	BP2023 + BP 2024	18 900,00 €
4581-26	Opération pour compte de tiers	Parkings et espaces publics de l'îlot St Joseph	Marché public	BP 2019	21 309,75 €
TOTAL.....					1 001 187,79 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 048-200006930-20260430-290420260891-DE

ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 A REALISER					
ARTICLE	NATURE DE LA RECETTE	INTITULE OPERATION	JUSTIFICATION	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT
1311-103	Subvention DETR 2025	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Arrêté n°2024-299-013 du 25/10/2024 Schéma directeur de l'assainissement	BP 2025	30 460,50 €
1313-103	Subvention département	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Convention n°25-1032 du 05/11/2025 Schéma directeurs d'assainissement	DM 2025	21 758,00 €
1316-103	Subvention Agence de l'Eau	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Décision 2024D062 du 26/09/2024 (Etude prospective à l'équilibre ressources-besoins en eau potable)	DM 2024	59 514,00 €
1316-103	Subvention Agence de l'Eau	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Décision 2024D026 du 22/04/2024 (Schémas directeurs EU + EP)	DM 2024	63 772,50 €
1316-103	Subvention Agence de l'Eau	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Décision 2024D026 du 22/04/2024 (Schéma directeur eau potable de 7 collectivités de la CCHAM)	DM 2024	73 522,47 €
1316-103	Subvention Agence de l'Eau	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Décision 2024D039 du 10/07/2024 Etude de transfert eaux et assainissement portée par la CCHA	BP 2025	25 154,85 €
1316-103	Subvention Agence de l'Eau	Accompagnement transfert compétences eau et assainissement	Décision 2024D039 du 10/07/2024 Campagne de sensibilisation sobriété en eaux et achat de kits éco d'eau hydromousseurs et sabliers douche	BP 2025	17 503,41 €
1311-104	Subvention DETR 2025	Réhabilitation thermique Piscine	Arrêté n°2025-153-021 du 02/06/2025 Mise aux normes de l'ascenseur et rénovation des équipements de la piscine Oréade	DM 2025	37 900,76 €
1313-104	Subvention département	Réhabilitation thermique Piscine	Convention n°25-0507 du 28/05/2025 Mise aux normes ascenseur et remplacement des luminaires du bassin de la piscine Oréade	DM 2025	19 309,00 €
1321-111	Subvention DETR 2025	Remplacement de la passerelle du Chapeauroux	Arrêté n°2025-153-020 du 02/06/2025 Remplacement de la passerelle sur la dérivation du Chapeauroux	DM 2025	58 737,95 €
1328-112	Subvention ANAH	Réhabilitation de l'îlot du Pont Vieux	N° EJ 2024002093 du 19/11/2024 Ilot du Pont Vieux	DM 2025	723 531,00 €
1321-973	Subvention Etat (DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2022-48-011 (Création de 7 logements)	DM 2022	233 354,80 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté 22024633 du 21/04/2023 (création de 7 logements)	DM 2023	42 000,00 €
1326-973	Subvention ADEME	Requalification de l'ancien lycée	Décision de financement n°20-GEO-002 du 02/12/2020	BP 2021	13 032,00 €
1323-998	Subvention Département	Mise en sécurité immeuble "9 Rue du Pont Vieux" à Langogne	Subvention FRAT Commission du 22/11/2022	DM 2022	7 065,00 €
TOTAL.....					1 426 616,24 €

Commentaires :

- Le compte administratif 2025 du budget principal de la CCHAM fait apparaître un excédent de fonctionnement de + **825 566,04 €**. Sans ce produit exceptionnel de fiscalité directe, l'excédent de fonctionnement serait de 89 156,90 €.
- Au niveau de l'investissement, le compte administratif fait apparaître un déficit au 31 décembre 2025, de **- 783 562,35 €**.
- L'observation du différentiel au niveau des Restes à Réaliser (tableaux ci-avant) fait apparaître des dépenses engagées à hauteur de **1 001 187,79 €** et des recettes attendues à hauteur de **1 426 616,24 €**. Ce différentiel de **425 428,45 €** peut être déduit du déficit d'investissement observé fin 2025 pour le porter à un total de **- 358 133,90 €**.

Compte tenu du besoin de financement, il est proposé que l'excédent de fonctionnement de 358 133,90 € soit affecté à la section d'investissement par l'article budgétaire 1068.

En fonction des engagements antérieurs, le budget 2026 devra prendre en considération :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



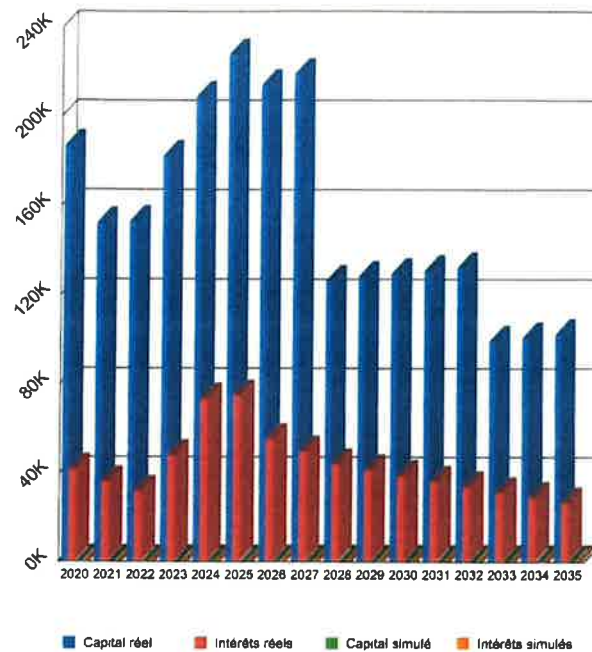
ID : 048-200006930-20260130-200420260901_02

- L'enveloppe annuelle de **30 000 €**, réservée chaque année par le Conseil Communautaire, au titre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprise + **15 180 €** (subvention accordée sur 2022) et + **10 899 €** (subvention accordée sur 2025) mais non encore versée).
- L'enveloppe annuelle de **10 000 €**, réservée chaque année par le Conseil Communautaire, au titre du programme d'aide à l'immobilier touristique
- L'enveloppe annuelle de **20 000 €**, réservée chaque année, par le Conseil Communautaire au titre du programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire + **RAR 18 900,00 €** (subventions accordées sur 2023 mais non encore appelées).
- Le versement, sur l'année 2026, du solde de **25 000 €** à la SEM "ATELIER DES HAUTS PLATEAUX" relatif à l'achat de titres de participation (25 000 € versées en 2022).
- L'évolution du remboursement de la dette (2020-2030) dont les impacts budgétaires sont les suivants :

ANNEE	Intérêts (Dépenses de fonctionnement)	Capital (Dépenses d'investissement)
2020	41 524,33 €	186 840,72 €
2021	36 037,55 €	152 215,61 €
2022	31 711,37 €	152 986,36 €
2023	47 792,27 €	182 090,82 €
2024	73 434,35 €	208 694,41 €
2025	76 623,06 €	229 426,48 €
2026	55 301,90 €	213 920,56 €
2027	49 612,45 €	218 861,00 €
2028	43 967,13 €	126 465,22 €
2029	41 293,52 €	128 298,95 €
2030	38 810,50 €	129 616,68 €
2031	36 256,85 €	130 965,04 €
2032	33 736,60 €	132 344,70 €
2033	31 219,30 €	99 487,44 €
2034	28 921,68 €	100 932,18 €
2035	26 590,44 €	102 410,69 €



Diagramme de remboursement



La nécessité de prévoir sur 2026, l'ajustement des subventions suivantes en faveur des budgets annexes suivant la clef de répartition des agents affectés aux services et budgets concernés :

	Frais de personnel	Subvention CCHAM
⇒ Piscine OREADE	182 000 €	391 500 €
⇒ Cinéma "René Raynal	92 000 €	132 000 €
⇒ Maison de l'Enfance	640 000 €	313 000 €
⇒ TOTAL	914 000 €	836 500 €

La subvention annuelle versée à l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne à hauteur de **75 000 €**.

- Au niveau de l'investissement, les programmes suivants sont à prendre en considération :
 - ⇒ Les équipements mobiliers, informatiques et logiciels sont prévus à hauteur de 21 848,87 € pour le remplacement de matériels informatiques (piscine...), l'acquisition des 2 modules complémentaires du logiciel Berger Levraut (Ressources Humaines absences et carrières)...
 - ⇒ Le solde des études de révision générale du PLUi **prévues au titre des RAR 2025**.
 - ⇒ La finalisation des investissements sur l'Espace Gargantua s'élève à 37 112,15 €.
 - ⇒ La finalisation du programme d'investissement relatif à la première extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (échange de terrain entre le Centre Hospitalier de Langogne et la CCHAM) pour 19 699,59 €.
 - ⇒ L'inscription budgétaire du nouveau projet d'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle est inscrite à hauteur de 15 000 € pour la prise en charge des études préalables. Ce montant sera modifié par voie de Décision Modificative dès lors que le montant des travaux sera connu.

- ⇒ Le solde des études liées au du transfert de la compétence "Eau et Assainissement" vers la CCHAM au 1^{er} janvier 2026 pour un montant de **(RAR 2025 : 603 384,91 €)**
- ⇒ L'inscription de l'opération de mise aux normes de l'ascenseur et de rénovation des équipements de la piscine Oréade pour un montant de **88 608,40 € TTC** pour laquelle le Département de la Lozère a alloué à la CCHAM au titre des contrats territoriaux une subvention de **23 787 €** et a déposé une demande d'aide financière au titre de la DETR de 35 238,52 €.
- ⇒ L'inscription budgétaire des dépenses liées au projet de la passerelle sur la dérivation du Chapeauroux est inscrite pour un montant de 126 120 €.
- ⇒ La mise en œuvre de l'opération de réhabilitation des immeubles sis au 7 et 9 Rue du Pont Vieux dans le cadre du dispositif RHI THIORI. Ce projet a été évalué à **945 132,74 € TTC (nouvelles propositions BP 2026)** pour lequel la CCHAM est attributaire d'une subvention de l'Anah de **736 793 €**, soit 70 % de la dépense TTC et pour lequel des dossiers de demande de financement au titre de la DETR et de la Région ont été déposés fin janvier 2026 pour un montant de 89 101 €.
- ⇒ La mise aux normes du bâtiment du Neptune (assainissement et électricité) nécessite un budget estimé à 35 000 €.
- ⇒ La poursuite de l'aménagement du sentier du tour du lac, programme postérieur à celui des « 1000 km de sentier » nécessitera des investissements pour un montant de 12 000 € en 2026.
- ⇒ La communication préventive sur les cyanobactéries par l'intermédiaire de panneaux d'information débute à compter de 2026 pour un montant de 10 000 €. Un financement auprès de l'Etablissement Public Loire est sollicité. Elle se prolongerait en 2027 avec la mobilisation de financement de l'ARS.
- ⇒ Dans le prolongement des travaux de rénovation thermique du Collège Marthe Dupeyron qui comprennent une isolation par l'extérieur et le remplacement des menuiseries extérieures, il est proposé d'installer des volets roulants à la charge de la CCHAM pour un montant de 18 000 € sur les locaux loués par l'ALSH. Cet investissement se justifie par les températures très importantes atteintes lors des derniers étés, ayant parfois contraint le déplacement de l'ALSH. Des subventions seront sollicitées auprès de la CCSS, de la MSA et du projet porté par l'Institut National contre le Cancer (INCa)
- ⇒ Une enveloppe de 50 000 € est inscrite pour le renouvellement du matériel des services techniques.

2 - Budget Annexe GEMAPI

Le Compte financier 2025 du Budget spécial GEMAPI fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de + **136 561,20 €** au 31 décembre 2025.
- Un déficit d'investissement de - **867,39 €** au 31 décembre 2025.

En fonction du besoin de financement en investissement qui s'élève à **867,39 €** il sera proposé une affectation de résultat à hauteur de ce montant.

Le projet de budget 2026 prendra également en considération le fait qu'il n'y a plus de remboursement d'emprunt et devra permettre d'affecter du personnel technique sur la priorisation des interventions avec les maires et les interventions en elles-mêmes.

3 - Budget Annexe de la Maison de l'Enfance

Le Compte Administratif 2025 de la Maison de l'Enfance (Creche + ALSH + CTG + LAEP) fait apparaître un déficit de fonctionnement cumulé de **- 34 067,72 €** au 31 décembre 2025 contre - 63 765,64 € au 31 décembre 2024.

Chapitres de DEPENSES	Réalisations 2025	%
002 Résultat de fonctionnement reporté	63 753,64 €	7,50%
011 Charges à caractère général	60 483,60 €	7,12%
012 Charges de personnel	724 016,05 €	85,22%
65 Autres charges de gestion courante	3,38 €	0,00%
68 Dotations aux provisions	1 300,00 €	0,15%
TOTAL	849 556,67 €	100%

Chapitres de RECETTES	Réalisations 2025	%
013 Atténuations de charges remboursement (Arrêt de travail)	55 910,62 €	6,86%
70 Produits des services et ventes diverses	94 459,42 €	11,58%
74 Dotations et Participations dont CCHAM 373 000 € dont CCSS 48 269 657 €	664 591,81 €	81,50%
75 Autres produits divers de gestion courante	522,65 €	0,06%
76 Produits financier	4,45 €	0,00%
TOTAL	815 488,95 €	100,00%

Au niveau de la crèche, le nombre d'heures de présence 2025 est en baisse significative : **33 187 heures** contre **36 655 heures** en 2024 (- 10%), et **37 922 heures** en 2023. Le nombre d'heures facturées s'est élevé à 35 557,62 contre **38 672,47 heures en 2024** (- 8%) et 40 266 heures en 2023.

Le taux de fréquentation 2025 baisse à **54,46 %** (33 187 heures de présence) / 60 939 heures d'accueil potentiel) contre **60,15% en 2024**. Ce faible niveau de fréquentation est observé également sur le département.

Il est difficile de faire évoluer ce taux dans la mesure où les familles font le choix de plus petits contrats et que l'occupation est fluctuante sur les journées. Ainsi, dès lors que l'on atteint la capacité de l'agrément (28 places + 10 %) sur un temps dans la journée, il n'est plus possible de conclure de nouveaux contrats. Des accueils occasionnels sur les temps creux sont certes proposés aux familles. Toutefois, elles doivent faire la démarche de demander préalablement la disponibilité sur les créneaux horaires.

Au niveau de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), la fréquentation est en progression cette année et atteint **15 161 heures de présence en 2025** réalisées sur les mercredis + petites vacances + grandes vacances contre **13 231 heures** en 2024 (à titre indicatif : 17 543 heures en 2023, 19 375 heures en 2022). Les travaux engagés sur l'ALSH en 2025 devraient permettre de retrouver le niveau d'agrément historique à 40 enfants.

D'un point de vue budgétaire, l'année 2025 a de nouveau été impactée :

- par des absences prolongées de 2 agents en congés de maternité (3^e enfant) et/ ou en congé de maladie de longue durée qu'il a fallu remplacer. Bien que la collectivité ait souscrit un contrat d'assurances statutaires pour réduire le risque financier encouru, le remboursement de l'assurance ne couvre que le Traitement de Base Indiciaire de l'agent absent (et donc pas les charges patronales) ce qui pèse sur l'équilibre financier de la structure.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



- par la décision dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2027 de la mise en place :

- d'un poste à mi-temps de chargé de coopération CTG en contrat de projet (2024-2027)
 - ⇒ Budget de **26 665 €** compensé à hauteur de 12 000 € par la CCSS.
- d'un nouveau service LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
 - ⇒ Reste à charge pour la CCHAM (Maison de l'Enfance) : **5 000 €/an**

Rien que la présence de l'agent en congé de maladie de longue durée se poursuive sur toute l'année 2026, la subvention 2026 versée par la CCHAM pour équilibrer le budget annexe de la Maison de l'Enfance devrait être inférieure à celle du compte financier 2025.

En effet, une réorganisation interne du service de la crèche moins consommatrice de personnel devrait permettre de générer une économie de **60 000 €**. **La subvention d'équilibre devrait être ramenée à 313 000 € en 2026.**

4 - Budget Annexe de la Piscine OREADE

Le Compte Financier Unique 2025 de la Piscine Oréade fait apparaître un excédent de **4 079,93 €**. L'année 2025 est marquée par une hausse de la fréquentation sur les activités (aquabike, aquagym). Les entrées scolaires sont également en hausse sans toutefois retrouver leur niveau de 2023.

ANNEE	Nombre entrée "public payant"	Nombre entrée Aquagym	Nombre entrée AquaBike	Nombre entrée "Ecole Natation enfants"	Nombre entrées scolaires	Total entrées	Total recettes
2019	10 442	2 831	378	2 130	14 407	30 188	73 787 €
2020	5 085	1 508	106	767	5 045	12 511	34 904 €
2021	4 595	1 183	157	1 253	4 661	11 849	41 221 €
2022	7 653	3 099	393	2 133	9 895	23 173	73 604 €
2023	7 651	2 818	319	2 045	10 160	22 993	74 903 €
2024	8 154	2 884	405	1 622	7 516	20 641	75 196 €
2025	8 118	3 199	490	1 693	8 536	22 036	73 336 €

Il est à noter que la subvention versée depuis le budget principal de la CCHAM devra être augmentée à hauteur de **391 500 €** pour tenir compte de la masse salariale travaillant au service de la piscine et supportée par le budget principal et de l'augmentation des coûts énergétiques sur l'équipement.

5 - Budget Annexe du Cinéma "René RAYNAL"

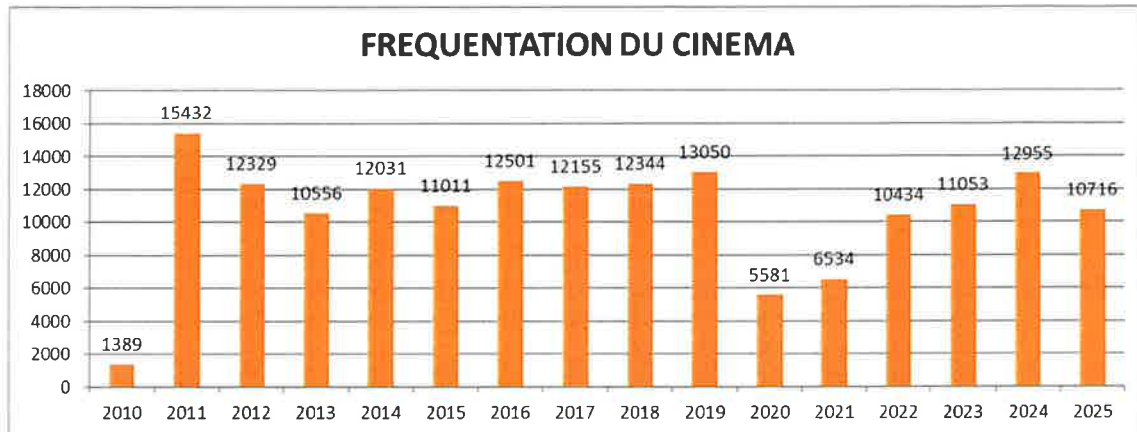
Au niveau fonctionnement, il est observé, au 31 décembre 2025, un excédent de **12 713,39 €**.

Cet excédent sera affecté en investissement lors du vote du budget primitif 2026 en fonction des besoins (- 98 728,64 € de déficit d'investissement reporté).

Le projet de budget 2026 prendra également en considération le remboursement de l'emprunt contracté pour la rénovation du Cinéma René Raynal qui s'achève à l'échéance annuelle de 2026 :

ANNEE	Intérêts (Dépenses de fonctionnement)	Capital (Dépenses d'investissement)
2026	1 257,39 €	24 849,62 €

Le graphique ci-après traduit une diminution de la fréquentation en 2025 après 3 années d'évolution constante pour baisser à 10 716 entrées en 2025 :



La baisse de la fréquentation (- 14,62 %) est comparable à celle observée à l'échelle nationale (- 13,46 %).

Le projet de budget annexe 2026 du Cinéma "René Raynal" devra prévoir une subvention à la hausse, de **132 000 €**, pour tenir compte de la masse salariale supportée par le Budget Principal de la CCHAM.

6 - Budget Annexe de la Zone Commerciale de la Croix de Chapel

Ce budget annexe n'est mouvementé que par des opérations de gestion de stocks de terrains aménagés. Un porteur de projet privé ayant démarré l'aménagement de la zone avec une proposition de plusieurs locaux commerciaux, la CCHAM a décidé de mettre en attente l'extension de la zone commerciale.

Le déficit de ce budget annexe s'élève, au 31 décembre 2025, à **- 32 173, 86 €**.

7 - Budget Annexe Eau & Assainissement

Suite au transfert des compétences "eau potable" et "assainissement", il est créé un nouveau budget annexe. Ce budget constitue un budget commun aux services eau potable et assainissement. Il est basé sur les 7 dernières années d'exercice des communes.

Pour cette première année, la construction du budget doit tenir compte notamment :

- Des volumes budgétaires et tarifaires des services d'eau et d'assainissement dans les cadres de gestion communale ou syndicale précédents,
- De l'harmonisation des régimes de TVA à l'issue du transfert (assujettissement des services),
- De la mise en œuvre progressive d'une mutualisation, pour la première année, des services d'eau et d'assainissement des communes du territoire, notamment s'agissant du personnel (conventions de mise à disposition) ou de certains contrats,
- Des éventuels reports de factures de l'exercice 2025 non comptabilisées dans les budgets communaux ou du SIE,
- Des mandats et titres déjà passés sur les premiers mois de gestion (dans l'attente de l'adoption du budget),
- De la mise en œuvre d'une tarification révisée dès 2026 par les délibérations de décembre 2025,
- Du transfert des résultats comptables constatés à fin 2025 dans les budgets communaux et du SIE (transfert des excédents et des déficits),
- Du transfert automatique des restes à réaliser constatés à fin 2025,
- Des projets prévus en investissement dès la première année d'exercice.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'équilibre du budget doit être abordé en tenant compte :

- D'une certaine prudence dans la détermination des volumes budgétaires, compte tenu d'une année de prise en main et d'un modèle global à stabiliser au cours de cette première année d'exercice,
- D'un équilibre général pas encore tout à fait assuré de façon annuelle par les recettes et qui repose à ce stade sur les transferts de résultat,
- De fait, d'une perspective de montée en puissance des recettes dès 2027 et en prospective.

Cet exercice de construction budgétaire pourra donc être utilement complété dans le courant de l'année 2026 de la réalisation d'une prospective financière fine, actualisée, et qui permette d'esquisser la trajectoire financière et tarifaire permettant d'assurer la soutenabilité des investissements sur le mandat.

Dans ce cadre, les enveloppes de crédit proposées pour la construction du budget primitif présenté s'appuient sur les hypothèses de construction suivantes :

- Détermination d'un montant annuel structurel poste par poste au regard de l'analyse rétrospective des budgets communaux et du SIE,
- Revalorisation de ce montant en dépenses courantes de fonctionnement selon un taux moyen d'inflation type de 2%,
- Neutralisation de l'harmonisation de la TVA dans une perspective de prudence (absence de rebasage des montants TTC en montants HT),
- Intégration des mandats de début d'année et des factures reportées de 2025,
- Intégration des engagements déjà inscrits en matière de dépenses courantes,
- Intégration des recettes complémentaires estimées par la CCHAM à l'issue des revalorisations tarifaires de décembre,
- Prise en compte des échéanciers en matière de dette et d'amortissement (dont nouvel emprunt consenti en 2025 par le SIE),
- Intégration des restes à réaliser en investissement, des résultats transférés et d'une enveloppe correspondant aux projets d'investissement nouveaux, répartis sur plusieurs postes budgétaires.

Le cas échéant, et notamment concernant les crédits ouverts en investissement, une décision modificative en cours d'année pourra venir corriger la répartition de l'affectation des crédits entre opérations pour solutionner tout enjeu de plafonnement non anticipé à date des informations connues.

En synthèse, l'équilibre projeté du budget primitif repose principalement sur les excédents transférés des communes et du syndicat, permettant à la fois :

- d'absorber le déficit ponctuel prévu sur les opérations de l'année en 2026 (construction d'un budget prudentiel),
- mais également le financement des nouveaux projets portés en investissement, sans recours à l'emprunt.

Ces nouveaux projets représentent une projection de dépenses correspondant à la réalisation de tous les projets identifiés et lancés en 2026. Il convient de noter qu'une réalisation intégrale de ces enveloppes de crédit correspond à une consommation de l'ensemble des excédents sur un seul exercice.

L'objectif budgétaire pour 2026 doit au contraire viser à une optimisation de ces différentes enveloppes de crédit, notamment sur des postes clés et pour lesquels des incertitudes conduisent à une évaluation prudente (Charges de personnel, sous traitance,...).

Un exercice de prospective financière dans le courant de l'année 2026, en s'appuyant sur de premiers éléments de réalisation concrète, pourra s'extraire de la vision budgétaire et proposer une perspective plus fine, de manière à déterminer le rythme de consommation de ces réserves sur les premières années du mandat et la trajectoire tarifaire nécessaire en parallèle.